

sa fermeté dans la foi, emprisonné, déporté, immolé par les athées féroces de 93 ? C'est ainsi que le Seigneur, en ramenant parmi nous les siècles glorieux des martyrs, a vengé son Eglise des calomnies de ses ennemis, et l'a couronnée d'une nouvelle gloire. Heureux ceux qui la reconnoîtront à cet éclat nouveau, et qui rentreront dans cette arche hors de laquelle personne ne peut obtenir le salut. »

Telle est cette lettre qui est également solide, pressante et modérée. On y voit que l'illustre auteur a parfaitement étudié les matières de controverse, et qu'il sait à la fois repousser les attaques des protestans et leur faire des objections embarrassantes.

Un peu avant la lettre du prélat, il avoit paru un autre écrit dans le même but ; c'est une *Lettre d'un catholique aux auteurs de la réponse au Mandement*, in-8° de 72 pages. L'auteur qui est instruit et zélé y examine six questions : « L'écriture sainte est-elle la seule règle de notre foi ? L'Eglise romaine défend-elle la lecture de l'écriture sainte, et s'oppose-t-elle à sa propagation ? Ce qu'il faut penser des versions protestantes et de la vulgate. De quelques dogmes catholiques niés par les protestans. Préjugés légitimes des catholiques ou moyens de combattre les protestans. Du célibat des prêtres. » Ces titres seuls annoncent ce qui fait le fond de cet écrit dont l'auteur ne s'est pas nommé. Nous pourrions y revenir.

NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

ROME. — Le Saint-Père ayant par un bref du 11 mai dernier, élu archevêque de Taron M. Ignace Papsian, de l'ordre des Bénédictins arméniens Méchitaristes de Venise, ancien procureur-général de son or-

dre à Rome, le prélat a été sacré le 10 juin par M. le cardinal-préfet de la Propagande, dans l'église du Saint-Suaire des Piémontais. Les prélats assistans étoient M. Cadolini, archevêque d'Edesse et secrétaire de la Propagande, et M. O'Finan, évêque de Killala, en Irlande. La reine Marie-Christine de Sardaigne y étoit avec sa suite.

Les cardinaux de la congrégation des Rits se sont réunis le 19 juin au Vatican ; et là, sur le rapport de M. le cardinal Odescalchi, à l'instance du Père Narni, du tiers-ordre de Saint-François, on a discuté la cause sur la réputation de sainteté du vénérable serviteur de Dieu, Marien Arciero, prêtre séculier du diocèse de Conza, mort à Naples le 16 février 1789. Après avoir entendu de vive voix et par écrit le promoteur de la foi et l'avocat Rosatini, ils déclarèrent constante la réputation de sainteté du vénérable serviteur de Dieu, ce qui fut approuvé et confirmé par Sa Sainteté.

Le même cardinal fit un rapport sur l'observation des décrets d'Urban VIII de *non cultu*, de la vénérable servante de Dieu, Claire-Isabelle Fornari, Romaine, religieuse au couvent de Saint-François à Todi, où elle mourut le 9 décembre 1744. La sentence de l'ordinaire fut confirmée, ce qui a été depuis ratifié par Sa Sainteté. Le prélat Zamboni est postulateur de la cause.

PARIS. — M. l'abbé Bruchet, grand-vicaire de Tours, qui a fait le voyage de Rome avec M. l'abbé Besnard, son collègue, transmet à un ami, à Paris, des détails sur son séjour à Rome. Sa lettre, qui est du 15 juin, fait surtout mention de l'accueil paternel de Sa Sainteté pour les deux ecclésiastiques, dans l'audience qu'elle venoit de leur accorder. M. l'abbé Bruchet s'exprime ainsi :

« Je ne puis trop me hâter de vous dire combien le Saint-Père a été bon et affectueux, et nous a parlé de la France et de son clergé avec un sentiment d'estime et de confiance, qui nous a singulièrement touchés. Après les choses les plus obligeantes, Sa Sainteté a tourné d'elle-même la conversation sur les derniers instans de M. de Talleyrand, et comme nous lui répondîmes que nous n'avions connoissance de son retour à l'Église que d'une manière générale, elle eut la bonté de prendre sur son bureau l'acte de rétractation et de nous le faire lire. Pendant cette lecture, sa figure s'animoit, prenoit une expression visible de joie et de bonheur, à chaque mot significatif de regret et de repentir que nous prononcions. »

On voit par là combien Sa Sainteté a été satisfaite de la déclaration du prince. Il n'est pas douteux qu'elle désire vivement la publicité de cette pièce, publicité nécessaire, nous osous le dire, pour réparer convenablement cinquante années d'erreurs et d'écarts.

Un journal du gouvernement répondant à quelques déclamations des journaux contre le clergé, contenoit il y a quelques jours les réflexions suivantes, qui, tout en reconnoissant un mouvement religieux, donnent cependant une triste idée de l'état moral de notre société.

« Il s'est manifesté dans le pays, à la suite des sinistres circonstances de 1831 et de 1832, un mouvement religieux qui entraîne la société. Les désastres publics ont pour effet de reporter les esprits vers les pensées graves et consolantes de la religion; et l'anarchie qui menaçoit le pays en 1831, le fléau qui l'a désolé en 1832, devoient produire ce résultat. Quand on voit les institutions livrées aux attaques brutales des passions matérialistes d'une tourbe ignorante et avide, ces désordres découvrent aux yeux affligés les côtés hideux de l'humanité, et ce sont

les misères humaines qui nous font mieux sentir les grandeurs divines. Quand on voit tomber coup sur coup, à ses côtés, les êtres sur lesquels on avoit concentré ses affections, le cœur reflue naturellement vers une affection supérieure à toutes les autres, et qui n'expose pas à des détachemens douloureux. La pensée d'un Dieu s'élève sur les ruines des illusions terrestres. Aussi l'histoire nous montre toujours l'exemple d'une réaction de ce genre après les grandes calamités subies par les nations.

« Le mouvement qui s'opère et qu'on a pu observer depuis trois ans dans les familles comme dans les églises, et à Paris comme dans les départemens, est libre et spontané. Il monte d'en bas vers la religion; il ne descend pas du gouvernement dans les masses. On n'y remarque ni un mobile, ni un but politique; c'est une manifestation publique que n'excite aucun attrait mondain; c'est un cri de conscience; c'est un mouvement d'opinion. La religion n'est plus, pour ceux qui en adoptent les pratiques, ni pour le gouvernement qui en assure l'indépendance et le respect, un instrument politique. Le pouvoir n'en fait une condition à personne; personne ne s'en fait un titre près du pouvoir. »

« Eh! même en laissant à part vos opinions politiques, vos passions de parti, dites-nous donc, vous qui propagez des alarmes imaginaires, à l'occasion de quelques rit, religieux, de quelques démonstrations inoffensives, dites-nous donc votre véritable pensée comme pères de famille? En présence des inquiétudes d'une société dans le sein de laquelle vous voyez se multiplier chaque jour des actes de violence et de folie; à l'aspect de ces listes nombreuses de suicides, d'assassinats et de désordres de toute espèce excités par mille circonstances, au nombre desquelles il faut compter les appétits matériels sans cesse excités par les progrès indéfinis de la civilisation, dites-nous-le franchement, êtes-vous sérieusement affligés de voir qu'on cherche à